

ARCHIVES DU MANITOBA

Guide sur les services de reproduction photographique - 2009

Les Archives du Manitoba sont en mesure de fournir des reproductions photographiques de la plupart des documents qui sont archivés dans ses ressources documentaires. Le présent Guide régit la reproduction photographique de ces documents, y compris les photographies, les œuvres d'art documentaire, les documents textuels, les cartes et les plans ainsi que les imprimés.

- Les reproductions ne sont pas fournies sur approbation. Toutes les reproductions sont produites sur demande et facturées aux clients en conséquence.
- Toutes les reproductions sont assujetties aux dispositions de la législation canadienne sur le droit d'auteur. Il vous incombe de trouver le titulaire du droit d'auteur et d'obtenir les autorisations nécessaires pour une utilisation autre que la recherche ou une étude privée.
- Lorsqu'il faut produire un négatif pour exécuter une commande, des frais supplémentaires de 23,00 \$ par document sont exigés. Tous les négatifs ainsi produits demeurent la propriété des Archives du Manitoba.
- Toutes les reproductions photographiques sont réalisées et expédiées par THE LAB WORKS, 464, rue Hargrave, Winnipeg. Le paiement doit être fait directement à THE LAB WORKS, par chèque, en argent comptant, par mandat ou par carte de crédit. Un bon de commande officiel doit accompagner les commandes des ministères gouvernementaux ou des organismes qui souhaitent que THE LAB WORKS leur envoie des factures. N'envoyez pas de paiement aux Archives du Manitoba, car cela aura pour effet de retarder l'exécution de votre commande. Vous devez effectuer le paiement avant que votre commande ne soit exécutée.
- Toutes les commandes et tous les changements apportés aux commandes doivent être transmis par l'entremise des Archives du Manitoba. Ne vous adressez pas directement à THE LAB WORKS, car cela retardera l'exécution de votre commande.
- THE LAB WORKS ramasse les commandes le mercredi matin et a généralement terminé les reproductions le mercredi suivant. Votre commande doit parvenir aux Archives du Manitoba avant midi le lundi, de manière à allouer suffisamment de temps pour le traitement. Les commandes qui sont soumises après l'heure fixée pourraient n'être soumises au photographe que le mercredi de la semaine suivante. Chaque photographie doit porter le nom du photographe et le numéro de négatif. Le traitement des photographies non identifiées sera retardé. Les grosses commandes (en raison du nombre d'exemplaires ou des dimensions des images) peuvent exiger plus de temps. Des frais d'exécution accélérée de 53 \$ par commande seront exigés lorsque les reproductions sont demandées dans des délais plus serrés.
- À moins d'instructions contraires, le laboratoire cadrera la photographie de manière à ne retenir que l'image. Si vous désirez les légendes ou d'autres détails, vous devez en informer le personnel au moment de passer votre commande.
- À moins d'instructions contraires, le laboratoire entourera l'image d'une bordure au moment de l'impression.
- En raison des divergences dans les proportions des négatifs, les dimensions réelles de l'image pourraient ne pas correspondre aux dimensions standards du papier photographique.
- Les Archives du Manitoba assureront l'identification de base de chaque reproduction en indiquant, entre autres, le numéro de négatif, le titre de la collection, la date, le nom du photographe ou de l'artiste (s'il est connu), ainsi qu'en donnant une brève description. Il vous appartient de noter tous les autres renseignements nécessaires pour l'identification complète.
- Vous devez signer le formulaire Conditions régissant la copie, la reproduction et l'utilisation des documents et accepter de vous conformer à ses modalités.